



APPLICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 18 février 1985,  
Relatif à la lutte contre les termites et autres ennemis du bois

---

# Attestation

à compléter par le titulaire du permis de construire n°  
et à joindre à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux  
pour les travaux de :  
exécutés à :

---

Je soussigné (nom, prénom, qualité) \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_

Certifie que les travaux de protection prescrits par l'arrêté préfectoral du 18 février 1985  
ont été exécutés conformément aux prescriptions du dit arrêté.

Je donnerai toutes facilités aux agents du Service Départemental de Lutte contre les  
termites et autres ennemis du bois pour qu'ils puissent effectuer visites, contrôles ou  
prélèvements qu'ils jugeront nécessaires et leur fournirai toutes les justifications qu'ils me  
demanderont sur l'exécution des travaux sus-indiqués.

à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

(Signature)

## RENSEIGNEMENTS À FOURNIR PAR LE PÉTITIONNAIRE

### 1° **Traitement anti-termite du sol** (*à l'emplacement de la construction et de ses abords*) :

- Surface traitée \_\_\_\_\_
- Insecticide utilisé et quantité \_\_\_\_\_
- Coût du traitement \_\_\_\_\_
- Applicateur(s) (*nom et adresse*) \_\_\_\_\_

### 2° **Traitement préventif du bois utilisé dans la construction** :

- Cube du bois mis en œuvre \_\_\_\_\_
- Produits utilisés et quantité pour chacune des spécialités \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Coût du traitement \_\_\_\_\_
- Applicateurs(s) (*nom et adresse*) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_